

CHARTRE ANTI-PLAGIAT¹

1. Définitions d'ordre général

Plagiat : « *Acte de quelqu'un qui, dans le domaine artistique ou littéraire, donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre* », *Le Larousse*.

Au sein du département Techniques de Commercialisation de l'IUT d'Amiens, nous considérons que : le plagiat est constitué lorsque l'élève a rendu un travail qui ne permet pas de distinguer sa pensée propre d'éléments d'autres auteurs : il peut se caractériser par l'absence de citation d'un groupe de mots consécutifs (à partir de cinq), par la reformulation ou la traduction, par la copie.

Cette définition s'applique de manière générale au domaine académique, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

Ainsi, le plagiat est le fait d'avancer qu'un travail que l'on soumet à l'enseignant est intégralement le produit de notre propre réflexion, alors qu'il ne l'est pas.

Il importe de souligner que recourir à des sources pour présenter un travail n'est pas un signe de faiblesse intellectuelle, mais la marque d'un effort de recherche et de crédibilité. Il convient cependant d'apprendre à utiliser correctement ses sources pour que le travail soit considéré comme réellement original.

L'œuvre d'autrui que l'on reprend ne se limite pas aux mots qu'il a exprimés, mais aussi à ses idées.

Aussi, il convient que l'étudiant soit parfaitement conscient de l'usage qu'il fait des diverses sources auxquelles il a recours dans le cadre de son travail.

Le plagiat peut concerner tout le travail présenté, une ou certaines de ses parties. Peu importe la quantité reprise à autrui, des sanctions sont applicables suivant la décision de la direction. Le plagiat doit donc être compris comme une infraction juridique aux règles du respect du droit d'auteur.

2. Responsabilités

Ayant reçu la présente charte, l'étudiant est considéré comme entièrement responsable du travail qu'il fournit, de sa teneur scientifique et de l'originalité de sa réflexion.

3. Compilatio

L'UPJV dispose d'un outil informatique de détection du plagiat, Compilatio auquel l'enseignant a accès pour s'assurer de l'honnêteté intellectuelle de l'étudiant.

Ce service permet aux enseignants de mettre en évidence les similitudes entre un devoir rendu par un étudiant et l'ensemble des sources disponibles sur Internet mais également la base de données des documents déjà analysés par le passé.

Les enseignants s'accordent sur le fait qu'en dessous d'un taux de similitude de 10%, le travail peut être considéré comme personnel. Cette tolérance de 10% couvre le droit à la citation et les similitudes accidentelles.

¹ Modèle repris et adapté de la Charte Antiplagiat de Science Po Paris.

4. Sanctions

Lorsqu'un cas de plagiat est soupçonné ou détecté, l'enseignant en informe le Chef de Département et le directeur des études, qui après convocation de l'étudiant, décident des sanctions à imposer conformément au règlement intérieur et aux modalités de contrôle des connaissances.

5. Annexe : principes techniques de rédaction et de recours aux sources

5.1 Logiciel de traitement de texte

Pour la rédaction de vos travaux académiques il est impératif d'utiliser un logiciel de traitement de texte de type Word, qui vous permet de rédiger, de mettre en forme correctement et de corriger les fautes de votre document.

Les logiciels de type CANVA sont donc à proscrire pour la rédaction de ces documents.

Les rendus de vos documents se feront au format PDF sur Moodle.

5.2 Police, taille, paragraphe

La police conseillée dans les travaux académiques est Arial, taille 12, avec un interligne de 1,5 ou double, y compris pour les citations. Cela donne une meilleure lisibilité au travail et permet d'apporter les corrections nécessaires.

5.3 Pagination

Les numéros de page sont essentiels dans l'ensemble des travaux remis. Ils permettent de situer les diverses parties de vos travaux pour une meilleure correction.

5.4 Présentation du travail

Sur la page de garde de votre travail, vous devez faire figurer entre autres : vos nom et prénom, ceux de votre enseignant et l'intitulé du travail demandé.

5.5 Comment utiliser correctement une référence dans le corps du travail

Recourir à des sources pour rédiger un travail est le propre du travail universitaire. Ce recours peut prendre plusieurs formes :

1- Citer mot-à-mot

Lorsque vous avez recours à une source précise pour avancer une définition ou un point de vue, il est absolument nécessaire de mettre entre guillemets le passage cité si vous l'avez repris tel quel à son auteur et de citer le nom de l'auteur et l'ouvrage cité.

Exemple :

Spinoza, cité par Pisier, explique qu'« il doit être accordé à chacun de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense »².

² Spinoza, *Traité théologico-politique*, cité par Pisier, Evelyne, *Histoire des idées politiques*, PUF, Paris, 1982, p.56.

2- Paraphraser

Lorsqu'on paraphrase, on reproduit la structure de la phrase originale citée, mais en utilisant des synonymes. Aussi, il importe de noter la source, en note de bas de page ou entre parenthèses, sur laquelle on se fonde pour avancer l'idée en question. Cette mention se fait dans le corps du travail et non uniquement en bibliographie, en fin de document.

Exemple :

Selon Pisier dans son manuel fondamental Histoire des idées politiques, leurs manières de voir le monde, proches et divergentes, vont influencer de façon permanente la pensée et la morale. (1982).

3- Reformuler

La reformulation est une preuve que l'on a bien compris la source à laquelle on a recouru. Elle consiste à réexprimer le sens général d'une ou plusieurs phrase(s), sans reprendre la structure de l'original. En reformulant, on montre que l'on est capable de partir de l'idée d'autrui pour construire notre propre réflexion, pour renforcer une argumentation. Mais on doit toujours mentionner la source en question dans le corps même du travail, et ne pas se limiter à la bibliographie de fin de document. Même pour la reformulation, vous devez citer clairement la source en note de bas de page ou entre parenthèses.

Exemple :

Comme le dessine clairement ... dans son ouvrage ..., un pourcentage important de parents dans les années 1980 ne prévoient pas ... Aujourd'hui, la situation s'est renversée : ...

4- Résumer

C'est parfois l'idée d'un ou plusieurs paragraphes ou chapitres qu'il est nécessaire de résumer afin d'avancer dans sa propre réflexion. On résume dans ses propres mots et selon des structures de phrases personnelles, mais il ne faut pas hésiter à citer, en note de bas de page ou entre parenthèse, les références utilisées.

Exemple :

Dans la première partie de son ouvrage ..., ... étudie le cadre « philosophique » où s'ancrent les relations de pouvoir entre peuple et souverain. Pour cela, il explicite la légitimité que le chef tire de son appartenance à ...

5- Traduire

Il est possible de faire figurer la traduction d'un passage mais il est alors nécessaire de préciser que le passage en question est traduit. Si l'étudiant traduit lui-même, il fait suivre le passage traduit de la mention [Notre traduction] entre crochets.

Exemple :

On comprend, lorsqu'on lit le Discours décisif d'Averroès, que la philosophie et la religion ne sauraient être considérées comme tout à fait étrangères l'une à l'autre, puisque « l'une est la sœur de l'autre » et qu'elle « se fonde » sur ses principes. [Cf. Fasl almaqâl fî mâ bayna alcharia walittisâl (Discours décisif), édition Dâr al 'ilm lilmalâyîn, p.78 - Notre traduction]

5.6 Bibliographie en fin de document

Celle-ci doit recenser tous les ouvrages figurant en notes de bas de page, ainsi que les autres sources dont on s'est inspiré. Ainsi, on reconnaît explicitement l'ensemble des sources qui ont aidé de manière directe ou indirecte à produire le travail.

La source est présentée de manière assez détaillée, pour permettre au lecteur de retrouver facilement les œuvres originales. La présentation se fait comme suit :

- **Pour les ouvrages :**
NOM, Prénom, Titre de l'ouvrage, maison d'édition, lieu d'édition, date d'édition, nb de pages.
- **Pour les thèses et mémoires académiques :**
NOM, Prénom, Titre du travail académique, Doctorat/ mémoire présenté sous la direction de NOM, Prénom, Institution où le travail a été soumis, Lieu de soumission, Date de soumission, Nb de pages.
- **Pour les articles de spécialité ou de journaux :**
NOM de l'auteur, Prénom, « Titre de l'article », Titre de la source ou du journal, (Volume/ Tome), Lieu de parution de la source, Date, page(s) où est paru l'article.
- **Pour les sites internet :**
Reprendre l'adresse <http://...>, citer la date de consultation du site.
- **Pour les ressources humaines :**
Entretien avec NOM, Prénom, effectué à Lieu, Date.
- **Pour les cours, séminaires universitaires :**
Cours de NOM de l'enseignant, Prénom, « Intitulé du cours », Cadre académique général, Lieu, Date.

5.7 Quelles références utiliser et ne pas utiliser dans un travail académique ?

Les sources suivantes sont utiles :

- Format papier :
 - ✓ Œuvres de référence (auteurs classiques)
 - ✓ Ouvrages d'analyse et de réflexion (livres publiés par les enseignants, thèses, Master de recherche)
 - ✓ Manuels et méthodes de travail
 - ✓ Encyclopédies et dictionnaires spécialisés ou généraux
 - ✓ Journaux et revues reconnues pour leur spécialisation
- Format électronique :
 - ✓ Sites gouvernementaux
 - ✓ Sites d'organisations internationales
 - ✓ Sites universitaires
 - ✓ Sites de journaux et revues reconnues
 - ✓ Sites d'encyclopédies reconnues (articles référencés uniquement)
 - ✓ Les blogs représentent une source encore non reconnue à part entière. Il faut que l'auteur soit reconnu, ou qu'une référence explicite au blog soit faite dans le cadre de sources agréées (journaux, revues scientifiques).
- Ressources humaines :
 - ✓ Enseignants s'exprimant dans un cours
 - ✓ Conférenciers invités
 - ✓ Enquêtés
 - ✓ Des conversations courantes peuvent être utilisées comme source si elles ont joué un rôle dans la définition et l'avancement du travail. Par opposition aux enquêtés et aux entretiens formels que l'on suit avec eux, il s'agit là d'entretiens informels, mais tout aussi importants dans la réflexion.

- ✓ Discussions d'ordre académique entre étudiants dans un cadre reconnu comme tel, avec ou sans la supervision d'un enseignant (par exemple les séances de tutorat, les ateliers de discussion ou de conversation en langues)

Important : Chaque étudiant est responsable de son travail. Le prêter ou le donner à un camarade à titre amical ne peut guère prévenir des éventuels actes de copier-coller qui peuvent s'ensuivre. Dans un tel cas, seul le second à rendre son travail est considéré comme plagiaire.

Il est formellement interdit d'avoir recours aux sources suivantes :

- Sites internet ou ressources humaines mettant un travail en vente ;
- Un travail déjà produit par un étudiant durant une année ou un semestre précédent ;
- Un travail déjà produit par l'étudiant lui-même dans le cadre d'un autre cours, ou dans une autre langue.

5.8 Règles relatives aux travaux oraux

Il est recommandé de suivre l'essentiel des règles présentées plus haut au sujet de l'écrit pour les travaux oraux. Ainsi, l'étudiant ne doit pas hésiter à situer oralement ses sources avec la mention « je cite » et « fin de citation » s'il recourt clairement à un auteur et à sa définition spécifique d'un concept. Il est également tenu de mentionner les principales sources auxquelles il a eu recours pour formuler sa réflexion.

6. Conclusion

Lorsqu'on reprend un texte qui n'est pas le sien, il faut le citer ! C'est une question de méthode de travail. Les règles de la citation sont universelles : mettre le texte entre guillemets et ajouter une note indiquant la source.

Les étudiantes et étudiants utilisant ChatGPT ou tout autre outil ayant recours à l'IA doivent le mentionner de façon explicite, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe. Le non-respect de la mention de l'IA comme source se verra sanctionné.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je soussigné,

Inscrit en : BUT TC1 BUT TC2 BUT TC3

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités de contrôle des connaissances de l'IUT d'Amiens, ainsi que du document « La charte anti-plagiat ». Je suis pleinement conscient(e) que la copie intégrale sans citation ni référence de documents ou d'une partie de document publiés sous quelques formes que ce soit (ouvrages, publications, rapports d'étudiant, internet, chatGPT, logiciel d'IA, etc.) est un plagiat et constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée, et en assumerai pleinement les conséquences.

Je déclare que les documents qui seront rendus au cours de mon année universitaire ne comporteront aucun plagiat et assure que je citerai explicitement, à chaque fois que j'en ferai usage, toutes les sources que j'utiliserai pour produire et écrire un document ou un oral.

Remarque : les étudiantes et étudiants utilisant ChatGPT ou tout autre outil ayant recours à l'IA doivent le mentionner de façon explicite, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe. Le non-respect de la mention de l'IA comme source se verra sanctionné.

Fait à Amiens, le

Signature